



COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 14 mai 2018

PARQUET DU TRIBUNAL  
DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

**Ref. Cab** : CSPR/2018/1461- FM/CM  
(à rappeler dans chaque correspondance)

Madame la Maire,

Aux termes de votre courrier du 25 avril 2018, vous attirez mon attention sur les incivilités et nombreuses infractions pénales qui seraient commises impunément sur les allées Jean Paulhan et Refuzniks par des vendeurs à la sauvette.

Je peux vous assurer de la pleine mobilisation de mon parquet et, sous la direction de celui-ci, de la police pour que les faits que vous dénoncez ne restent pas impunis.

Ainsi, 185 individus se livrant à des ventes à la sauvette ont été placées en garde à vue depuis le début de l'année 2018, 4 ont été poursuivis devant le tribunal correctionnel par convocation par officier de police judiciaire et 70 déférés au parquet pour un rappel à la loi.

Ces procédures s'ajoutent aux 663 procès-verbaux simplifiés de vente à la sauvette dressés dans le cadre de contrôles qui permettent en outre à l'autorité administrative de s'assurer de la régularité de la présence sur le territoire national des étrangers impliqués et de saisir pour destruction la marchandise ainsi vendue par les intéressés.

Je puis vous assurer en outre que tout autre infraction pénale qui nous est dénoncée et qui peut être imputée à ces vendeurs à la sauvette donne lieu à des poursuites adaptées à la gravité des faits commis.

J'ai pris bonne note de ce que vous m'indiquez quant à la nouvelle implantation géographique de ces individus aux abords de la Tour Eiffel et vais solliciter des services de police que me soit rapidement dressé un point précis de la situation, des infractions constatées et des contrôles effectués sur cette zone.

A réception de ces informations, je me permettrai de revenir vers vous afin de fixer la réunion que vous proposez et à laquelle je serai heureux de pouvoir participer.

Le procureur de la République

François MOLINS

**Madame Rachida DATI**  
**Maire du VII<sup>e</sup> Arrondissement**  
**116, rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**



*Rachida Dati*

*Ancien Ministre,  
Député Européen,  
Maire du VII<sup>e</sup> Arrondissement*

Paris, le

**25 AVR. 2018**

Ref : RD/NS

Monsieur le Procureur,

Depuis le 21 mars, les nouvelles entrées et sorties de la Tour Eiffel sont en service. En conséquence, les flux de piétons se sont déplacés de l'avenue Gustave Eiffel et du quai Branly vers les axes latéraux : les allées Jean Paulhan et Refuzniks.

Depuis cette date nous constatons aux abords des accès une forte recrudescence des incivilités, et la présence en continu de vendeurs à la sauvette malgré l'action et la forte implication des policiers du commissariat.

En plus d'exploiter de manière totalement illégale le domaine public, ces individus sont également les auteurs de nombreuses infractions pénales. Cette situation d'impunité n'est pas acceptable.

Dans ce contexte, il me semble nécessaire d'organiser avant la période estivale une réunion de travail avec le Commissariat et le Parquet, afin de poser les bases d'un suivi spécifique des vendeurs à la sauvette.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillance dans l'examen de cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous*

Rachida DATI

Monsieur François MOLINS  
Procureur de la République  
Parquet de Paris